

Syndicat Pénitentiaire des Surveillants et Surveillants Brigadiers Non Gradés



Oermingen le 14

affilié à la



CD OERMINGEN

LE POINTAGE

Beaucoup trop de questions se posent encore aujourd'hui autour du pointage et des conséquences qui en découlent. Il est vrai que la Direction communique très peu, voir pas du tout sur toutes les modalités du fonctionnement liées à la pointeuse.

Le bureau local SPS avait pourtant demandé une note explicative claire, simple en détail, pour que l'agent comprenne bien les démarches de pointage et du suivi de son « compte » Origine.

Encore aujourd'hui RIEN est fait alors que le pointage est effectif depuis le 1^{er} Juillet , la Direction pensant que tout se gère en 5 clics comme dit notre Directeur technique mais NON l'agent d'Oermingen doit se fier comme à son habitude à son instinct de déduction pour essayer de rester dans les clous que notre chère Administration nous impose.

Pour rappel : Les heures de pointage sont strictes, à la minute près et avec aucune souplesse horaire. C'est-à-dire, si on arrive en retard, ou si les agents partent plus tôt, le temps est décompté. Seulement en sortie de nuit le compteur est crédité des minutes d'attente de la validation de l'appel pris en compte par le gradé de quart . À ce propos aucune régulation n'a été faite depuis le 1^{er} juillet par le service.

Le bureau SPS se chargera de suivre attentivement les manipulations du Service des Agents.

Quand l'agent loupe un pointage ou se trompe dans la manipulation, il pourra sur son compte origine effectuer une régulation de pointage. Seulement là encore aucune explication. Nous devons deviner la définition de la régulation 501,502,503 et 504. Il est d'ailleurs conseillé de bien vérifier son origine pour remonter les erreurs au Service car après eux ne le feront pas. Le SPS trouve cela aberrant car le surveillant doit toujours tout faire lui-même, aucune indication, aucun accompagnement.

Pour les permutations de service, aucunes restrictions . Il faut bien remplir la feuille dédiée aux permutations et le fait de rendre le jour dans le même trimestre est **conseillé mais pas obligatoire**, les agents peuvent le rendre sur l'année.

Faites attention surtout quand vous changez des périodes cela peut amener à des compteurs négatifs sur le trimestre. Pour des départs anticipés pareil nous n'avons aucune marche à suivre , le flou total.

Donc chers collègues n'hésitez surtout pas à solliciter la Direction et le Service pour toute questions , peut-être que cela accélérera la demande d'avoir une note explicative claire et détaillée pour que l'agent d'Oermingen connaisse le bon fonctionnement à suivre. C'est le minimum que la Direction et le Service puissent faire !!

Oermingen, le 14 juillet 2020

Le bureau

LE SYNDICAT 100% SURVEILLANTS

Internet : <http://sps.strasbourg.free.fr>
E-mail : spsnongrades@hotmail.com

affilié a la

